

Extrait du registre
des délibérations de la commune de VARRAINS
séance du 06/07/2017

Date de la convocation 01/07/2017	L' an 2017, le 6 Juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE sous la présidence de LEGRAND Didier, Maire
Date d'affichage 01/07/2017	
Nombre de membres Afférents au Conseil municipal : 11 Présents : 9 Votants : 9	Présents : M. LEGRAND Didier, Maire, Mmes : BIRIE-HABAS Cécile, KAMINSKI-MILLON Aurélie, MILLON-THIBAUT Catherine, MISANDEAU Jeannine, MM : BOIREAU Joël, BONNEAU Cédric, DELAMARE Pierre-Yves, ROBERT Eric Absent(s) : Mme PEREIRA Véronique Excusé(s) : M. HAY Sylvain
	Secrétaire : Mme MISANDEAU Jeannine

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Isabelle ROBERT, conseillère municipale depuis mars 2014, a fait part de sa démission du Conseil Municipal dans un courrier reçu le 5 juillet dernier en mairie. Monsieur le Maire propose de procéder à la mise à jour du tableau du Conseil Municipal. Concernant le poste vacant de 2^{ème} adjoint, suite au décès de Monsieur Bernard LUMINEAU, le 25/02 dernier, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce rang d'adjoint sera supprimé. Le tableau mis à jour est le suivant :

Réf : 2017/7/44 A l'unanimité Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0 Mention exécutoire : Non délibération visée en sous-Préfecture de Saumur le 12/07/2017	MODIFICATION DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL				
	SUITE A DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL				
	Monsieur le Maire donne lecture du courrier de démission de Madame Isabelle ROBERT, conseillère municipale, en date du 30/06/2017, réceptionné le 5/07/2017				
	Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il transmettra au Sous-Préfet, le courrier de démission de Mme ROBERT, conformément à l'article L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales)				
	Le tableau du Conseil Municipal constitué le 29/03/2014 doit être modifié comme suit :				
	Fonction	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction
	Maire	M	LEGRAND Didier	09/03/1956	23/03/2014
	Premier adjoint	Mme	MISANDEAU Jeannine	23/02/1959	23/03/2014
	deuxième adjoint	Mme	MILLON-THIBAUT Catherine	24/09/1961	23/03/2014
	troisième adjoint	M	BOIREAU Joël	28/12/1944	23/03/2014
	Conseiller municipal	M	DELAMARE Pierre-Yves	28/12/1959	23/03/2014
	Conseiller municipal	Mme	BIRIE-HABAS Cécile	21/09/1961	23/03/2014
	Conseiller municipal	M	ROBERT Eric	08/03/1966	23/03/2014
	Conseiller municipal	Mme	PEREIRA Véronique	16/10/1966	23/03/2014
	Conseiller municipal	Mme	KAMINSKI-MILLON Aurélie	02/01/1977	23/03/2014
	Conseiller municipal	M	BONNEAU Cédric	23/04/1978	23/03/2014

	Conseiller municipal	M	HAY Sylvain	03/10/1986	23/03/2014
	LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré - PREND acte de la démission de Madame Isabelle ROBERT à compter du 5/07/2017 - PREND acte du nouveau tableau du Conseil Municipal qui porte le nombre de conseillers municipaux à 11.				

Monsieur le Maire annonce que la composition des commissions sera revue en septembre prochain. Toutefois, Mme Isabelle ROBERT avait été nommée déléguée de l'administration pour représenter le Tribunal de Grande Instance de Saumur dans le cadre des révisions des listes électorales. Du fait de cette démission et de cette perte de qualité, il y a lieu de proposer deux nouveaux délégués dont un sera retenu par le TGI de Saumur. Les personnes volontaires sont Mesdames MISANDEAU Jeannine et MILLON-THIBAUT Catherine. Un courrier sera envoyé au TGI.

BATIMENTS COMMUNAUX

Réf : 2017/7/45 A la majorité Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 1 Mention exécutoire : Non délibération visée en sous-Préfecture de Saumur le 12/07/2017	RENOUVELLEMENT DU BAIL COMMERCIAL DU CAFE DE L'ORMEAU AU PROFIT DE M et Mme DELHOUME la Délibération n° 2017/5/25 du 1er juin 2017 est annulée (manque indication du montant du loyer) CONSIDERANT le bail commercial signé entre la commune de Varrains et Monsieur et Madame BELLAMY, le 1er juin 2008 pour une période de 9 ans et arrivant à terme le 31/05/2017 CONSIDERANT la cession du fonds commercial intervenu entre Monsieur et Madame BELLAMY et Monsieur et Madame DELHOUME le 14/06/2010 CONSIDERANT le souhait de renouvellement de Monsieur et Madame DELHOUME de renouveler le bail commercial pour 9 ans à compter du 1^{er} juin 2017, pour l'exploitation du fonds de commerce de « bar-tabac-presse-jeux » connu sous l'enseigne « Café de l'Ormeau », LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, – ACCEPTE à partir du 1^{er} juin 2017 que Monsieur et Madame DELHOUME soit locataires à nouveau de l'immeuble à usage de commerce connu sous l'enseigne « Café de l'Ormeau », sis à Varrains 1 rue des Rogelins – FIXE le montant du loyer à 456.23 euros – AUTORISE Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'adjoint qu'il aura désigné pour la représenter, à intervenir dans ladite cession auprès des notaires associés CHALOPIN BARRE SLADECK situé rue Beaurepaire à SAUMUR.
--	---

URBANISME

<u>Zone des Rogelins :</u> <u>projet d'aménagement du lotissement et collecte des ordures ménagères</u> Suite à la réunion du Conseil Municipal du 1^{er} juin dernier, avait été évoqué le système de collecte dans le futur lotissement des Rogelins, notamment par Mme Aurélie MILLION-KAMINSKI, conseillère municipale et directrice d'Agglo propreté. La réponse d'Alter Cités est la suivante (en référence au rapport de présentation de la ZAC) : « de manière à préserver une proportionnalité des placettes, l'enlèvement des ordures ménagères devra être pris en compte en entrée des quartiers ». <u>Adoption du CRAC au 31/12/2016</u> Suite à la décision du Conseil Municipal du 1^{er} juin dernier, d'adopter le CRAC des Rogelins au 31/12/2016 mais de refuser le principe de garantie d'emprunt à hauteur de 80 % sur un montant de 600 000 euros, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'Alter Cités répond par courrier du 21/06/2017. « conformément à l'article 23 du Traité de Concession d'Aménagement qui nous lie, cet accord de principe, notamment de garantie d'emprunt par la commune est nécessaire à la consultation des partenaires bancaires qu'il
--

nous faut anticiper afin d'être prêts en fin d'année 2017 et de disposer des fonds nécessaires, pour régulariser les actes notariés pour l'acquisition des terrains et pour engager des travaux de viabilisation. A l'issue de la consultation, et si seulement le prix fixé par le juge des expropriations est en adéquation avec le prix d'acquisition fixé au bilan prévisionnel de l'opération, nous inviterons le conseil municipal au vu de l'offre bancaire la « mieux disante » qui vous sera alors transmise, à délibérer sur cette offre. »

Alter Cités invite le Conseil Municipal à re délibérer sur le bilan prévisionnel 2016 et le principe de garantie d'emprunt.

Après discussion au sein du Conseil Municipal, vu l'impact et le risque financier de cette opération et du fait que le lotissement des Rivières reste également en attente de commercialisation des terrains et de finalisation des travaux (pose de l'éclairage public et finition de la voirie), le Conseil Municipal envisage (sous réserves) de sursoir à statuer de cette décision pendant un an. Egalement, la réflexion s'oriente vers le décalage du projet en 2019 en attendant la réorganisation des communes et de leurs projets d'urbanisation à l'échelle de la commune nouvelle. Un nouvel échange est envisagé avec Monsieur LECLERC, responsable de projets à Alter Cités en septembre prochain.

Réf : 2017/7/46

A la majorité

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 1

Mention exécutoire : Non

délibération visée en sous-Préfecture de Saumur le 12/07/2017

CONVENTION DE PRESTATIONS DU SERVICE APPLICATION DU DROIT DES SOLS (ADS) POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DES SOLS

EFFET AU 1/07/2017

Dans le cadre de la suppression progressive de l'assistance technique de l'Etat au profit des communes s'agissant de l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a proposé une organisation territoriale reposant sur l'expertise de services d'instruction existants à Doué-en-Anjou et à la Ville de Saumur.

Afin de tenir compte des souhaits de rattachement des différentes communes, et du fait que les communes de Longué-Jumelles et de Saumur ne disposent pas, dans l'immédiat de personnels dédiés à l'instruction des dossiers relevant de toutes les communes devant leur être rattachées, la communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a décidé de mettre en oeuvre une solution transitoire jusqu'au 31/12/2017, susceptibles de répondre aux attentes de chacun.

Aussi, au 1er juillet 2017

- la Ville de Saumur instruira par voie de convention les communes d'Artannes-sur-Thouet, Brézé, Chacé, Cizay-la-Madeleine, Courchamps, Distré, Fontevraud-l'Abbaye, le Coudray-Macouard, les Ulmes, Montsoreau, Parnay, Rou-Marson, Saint Cyr-en-Bourg, Saint Just-sur-Dive, Souzay-Champigny, Turquant, Varrains et Verrie

- de manière temporaire, la Communauté d'Agglomération assurera encore l'instruction pour les communes du nord de la Loire : Allonnes, Brain-sur-Allonnes, La Breille-les-Pins, Neuillé, Varennes-sur-Loire, Vivy, Villebernier, Blou, les Rosiers, Longué-Jumelles, Mouliherne, Saint Clément-des-Levées, Saint Martin-de-la-Place, Saint Philbert-du-Peuple, Vernantes et Vernoil-le-Fourrier.

- La Commune de Doué-en-Anjou continuera d'instruire par voie de convention les communes de Louresse-Rochemier, Brossay, Le Puy Notre Dame, Montreuil Bellay, Saint Macaire-du-Bois et Vaudelnay

- la Direction Départementale des Territoires poursuivra l'instruction des dossiers des communes de La Lande-Chasles, Courléon, Epieds, Antoigné, Tuffalun, Gennes-Val-de-Loire, Denezé-sous-Doué

Monsieur le Maire donne lecture de la convention à intervenir

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré

- EST FAVORABLE à la nouvelle organisation applicable au 1er juillet 2017 par le biais de la convention

- AUTORISE Monsieur le Maire ou un des ses adjoints à signer le convention à

FINANCES

Réf : 2017/7/47

A l'unanimité

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Mention exécutoire : Non

délibération visée en sous-Préfecture de Saumur le 12/07/2017

SUBVENTION FONDS DE CONCOURS

AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE

Par délibération du Conseil Communautaire du 8 juin 2017, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a décidé de mettre en place des fonds de concours pour financer les projets d'investissement selon les thématiques définies dans les règlements d'attribution des fonds de concours.

Le versement des fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet la réalisation d'un équipement. La notion de réalisation d'un équipement s'entend par la construction, la réhabilitation, l'aménagement et l'acquisition d'équipement

Sont éligibles les projets liés à plusieurs thématiques et par ordre de priorité :

1 Bâtiments publics communaux : sécurité, accessibilité, économie d'énergie, rénovation énergétique

2 Travaux sur espaces publics : voirie (hors entretien), centre bourg, aménagement urbain, liaisons douces

3 Equipements sportifs à rayonnement intercommunal

4 Patrimoine historique

5 Maisons des services publics

6 Equipements touristiques publics

7 Equipements mutualisés (entre communes membres)

Le taux de participation est de 30 % du montant total HT du projet

le montant minimum du fonds de concours versé est de 5000 euros

(montant maxi : 50 000 euros)

Le montant attribué pourra être cumulé avec d'autres subventions.

La commune de Varrains sollicite le fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire pour les travaux d'accessibilité au niveau des différents Etablissements Recevant du Public (ERP) de 5ème catégorie à savoir la mairie, l'école publique, l'église et l'Espace Hulin

les travaux de mise en conformité des bâtiments communaux pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite seront effectués en 2017 (fin 3ème trimestre - 4ème trimestre)

projet A - mairie

projet B 1 - église (parvis)

projet C - Espace Hulin

et début 2018

Projet D - Ecole Publique + annexes (cantine/garderie)

projet B 2 - Eglise (sanitaires accessibles)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré

SOLLICITE une subvention de la Communauté d'Agglomération au titre des fonds de concours

ARRETE le plan de financement suivant :

projets	depenses coût total HT	recettes subvention DETR à hauteur de 45 %	Recettes Autres subventions (TDIL)
projet A - mairie	17 536.00		
projet B (B1 et B2) - eglise	39 567.00		
projet C - espace hulin	33 434.00		
projet D - ecole publique	7 510.00		
	98 047.00	notification dossier complet	notification attribution : 8 000 euros

AUTORISE Monsieur le Maire à présenter le dossier de subvention pour les travaux mentionnés ci-dessus et à valider les formalités administratives qui s'y rapportent suivant le plan de financement et le montant des travaux annoncés ci-dessus, dans le cadre du fonds de concours

	auprès de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire <u>ACCEPTE</u> d'autofinancer les projets dans leur totalité au cas où les subventions attribuées seraient inférieures aux montants sollicités.																						
Réf : 2017/7/48 A la majorité Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 1 Mention exécutoire : Non délibération visée en sous-Préfecture de Saumur le 12/07/2017	VERSEMENT DES SUBVENTIONS COMMUNALES BUDGET 2017 Considérant le vote du budget 2017 intervenu le 30/03/2017, Considérant qu'il y a lieu de déterminer les montants détaillés versées aux associations sur présentation des budgets prévisionnels de l'année en cours et des comptes réels de l'année passée des associations, ainsi que du mode de fonctionnement de ces associations Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, - DECIDE de verser les subventions comme suit : <table border="1"> <tr> <td>NEWS GENERATION TUNING</td><td>150.00</td></tr> <tr> <td>DE FLEURS EN VIGNES</td><td>300.00</td></tr> <tr> <td>APEL SAINT FLORENT</td><td>1500.00</td></tr> <tr> <td>HARMONIE VARRAINS CHACE</td><td>1500.00</td></tr> <tr> <td>ECOLE DE MUSIQUE VARRAINS CHACE</td><td>4675.00</td></tr> <tr> <td>COMITE PERMANENT DES FETES VARRAINS</td><td>2100.00</td></tr> <tr> <td>CHACE DISTRE VARRAINS PING</td><td>305.00</td></tr> <tr> <td>SOCIETE UNION</td><td>150.00</td></tr> <tr> <td>CHORALE LE CHANT DU THOUET</td><td>750.00</td></tr> <tr> <td>TENNIS CLUB CHACE VARRAINS SAINT CYR</td><td>280.00</td></tr> <tr> <td>FAMILLES RURALES</td><td>200.00</td></tr> </table> Les subventions en faveur des associations –Badminton et Chasseurs sont mis en attente (manque dossiers de demandes déposés en mairie)	NEWS GENERATION TUNING	150.00	DE FLEURS EN VIGNES	300.00	APEL SAINT FLORENT	1500.00	HARMONIE VARRAINS CHACE	1500.00	ECOLE DE MUSIQUE VARRAINS CHACE	4675.00	COMITE PERMANENT DES FETES VARRAINS	2100.00	CHACE DISTRE VARRAINS PING	305.00	SOCIETE UNION	150.00	CHORALE LE CHANT DU THOUET	750.00	TENNIS CLUB CHACE VARRAINS SAINT CYR	280.00	FAMILLES RURALES	200.00
NEWS GENERATION TUNING	150.00																						
DE FLEURS EN VIGNES	300.00																						
APEL SAINT FLORENT	1500.00																						
HARMONIE VARRAINS CHACE	1500.00																						
ECOLE DE MUSIQUE VARRAINS CHACE	4675.00																						
COMITE PERMANENT DES FETES VARRAINS	2100.00																						
CHACE DISTRE VARRAINS PING	305.00																						
SOCIETE UNION	150.00																						
CHORALE LE CHANT DU THOUET	750.00																						
TENNIS CLUB CHACE VARRAINS SAINT CYR	280.00																						
FAMILLES RURALES	200.00																						

VOIRIE

Réf : 2017/7/49 A l'unanimité Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0 Mention exécutoire : Non délibération visée en sous-Préfecture de Saumur le 12/07/2017	RUE DE L'EGLISE PARTICIPATION A L'EXTENSION DU RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE CONSIDERANT la demande de raccordement d'un projet de construction de 3 maisons individuelles sur un terrain rue de l'Eglise CONSIDERANT la nécessité de prévoir une extension au réseau électrique existant moyennant une participation financière de la part du SIEML au propriétaire d'une part et à la commune d'autre part sur l'espace public pour raccorder ces 3 logements LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré - EST FAVORABLE au raccordement de ces nouvelles constructions au réseau électrique, moyennant une contribution financière demandée par le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire pour la somme de 925 euros - AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités administratives nécessaires
Autres dossiers : - Suite aux travaux de voirie chemin des Dars (réalisation d'un bicouche par la société Justeau), Monsieur et Madame GROLLEAU remercie la municipalité. - Le Sieml a contacté EDF pour l'enlèvement de compteurs inutilisés et réparer ceux en mauvais état, auprès du 23 résidence Le Parc. - Dans le cadre du projet de commune nouvelle, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion avait eu lieu entre les 4 maires et les services de la Poste, en juin dernier. Etait question d'étudier et de chiffrer l'incidence de distribution des courriers en cas de fusion des communes.	

Sur les 4 communes, deux fois deux communes ont les mêmes codes postaux :

- Varrains et Chacé 49400
- Brézé et Saint Cyr en Bourg 49260

Certaines rues sont communes à Varrains et à Chacé – exemples : rue des Caves, rue du Bourg-Neuf et rue des Deux Bourgs, mais comportent des numéros de rues différents

Des dénominations de rues identiques sont identifiées par la Poste : rue de l'Eglise à la fois à Varrains et à Chacé.

Réf : 2017/7/50

A l'unanimité

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Mention exécutoire : Non

délibération visée en sous-
Préfecture de Saumur le
12/07/2017

TRAVAUX DE VOIRIE

AMENAGEMENT ET REFECTION DE VOIRIE RUES DE LA POTERNE ET DU BOURG NEUF

CHOIX D'UN PRESTATAIRE POUR EXECUTER LA MAITRISE D'OEUVRE

Dans le cadre du budget 2017, le Conseil Municipal a voté l'inscription de dépenses liées au choix d'un maître d'oeuvre pour l'aménagement et la réfection de la voirie rues de la Poterne et des Roches Neuves

CONSIDERANT la consultation lancée le 16/06 dernier auprès de 3 prestataires
CONSIDERANT les offres reçues de ces 3 prestataires à savoir PRAGMA, IRH et PIERRE ET EAUX

Après avoir entendu lecture du rapport d'analyse réalisé par la commission d'appel d'offre de la commune de Varrains, le 03/07/2017

Monsieur le Maire propose de retenir le cabinet d'études PRAGMA INGENIERIE à Beaucouzé (49) pour un montant de **8 900,00 € HT (10 680,00 € TTC)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré

- DONNE son accord pour retenir le cabinet d'études PRAGMA INGENIERIE à Beaucouzé (49) pour un montant de **8 900,00 € HT (10 680,00 € TTC)**, afin d'exécuter la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la réfection des rues de la Poterne et des Roches Neuves

- AUTORISE Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement de ce dernier, un de ses adjoints à signer les documents relatifs à l'exécution de cette commande.

DROITS DE PREEMPTION URBAINS

- 54 rue de la Poterne – section AD n° 237 – contenance 6 a 40 ca
- 4 Chemin du Clos Marconnet – sections AB n° 233 (contenance 7 a 47 ca) et AB 67 (contenance 4 a 21 ca)
- 19 rue des Roches Neuves – section AC n° 369 - contenance 3 a 39 ca
- 18 résidence du Parc – section B n° 1378 – contenance 4 a 94 ca

CCAS

Madame Catherine MILLION-THIBAUT informe le Conseil Municipal que pendant l'épisode de canicule (semaine du 20 juin) la Préfecture indiquait aux communes qu'elles devaient s'assurer du bien être des personnes vulnérables et isolées mentionnées sur le registre nominatif communal.

Toutes les personnes ont été contactées (soit par Mme Catherine MILLION-THIBAUT ou par Monsieur le Maire). Ces administrés ont apprécié la démarche. Aucun incident n'a été signalé.

AFFAIRES SCOLAIRES

Monsieur le Maire annonce un effectif de 90 élèves à l'Ecole Publique des Rogelins à la rentrée de septembre. Madame COSSONEAU/MEQUIGNON quitte l'école et par conséquent la direction. Elle sera remplacée par Mme SERAZINI enseignante en GS/CP.

PERSONNEL COMMUNAL

- ✓ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la tenue d'une réunion avec l'ensemble des personnels communaux des 4 communes le 5 juillet dernier à Brézé.

Cette réunion a permis d'informer du projet de regroupement des 4 communes en commune nouvelle. Les questions ont pu être posées par les agents.

- ✓ Egalement, une réunion exclusivement avec le personnel travaillant dans le milieu scolaire s'est tenue le 28 juin dernier en présence de Monsieur le Maire, de Monsieur BOIREAU et de Madame BANCHEREAU secrétaire.

Un bilan de fonctionnement a été dressé avec et par les agents sur les différents services (cantine/garderie, TAP, rôle des ATSEM et entretien des locaux).

Sur le fonctionnement de la cantine : un agent était manquant cette année pour maladie, ce qui a engendré un travail supplémentaire pour les autres agents. Un autre agent venait toutefois en renfort 3 jours par semaine pour la surveillance de cour, lorsque les effectifs étaient à plus de 60.

En moyenne 60 enfants déjeunent à la cantine en un seul service. il est proposé à nouveau que les enfants déjeunent suivant un décalage horaire entre les petits et les grands.

Restent à revoir avec la nouvelle direction, l'autorisation des médicaments et leur usage par les enfants, le rangement des classes le soir avant le ménage.

En matière de mesure de prévention dans le cadre du Plan Vigipirate, il sera recommandé au personnel soit de fermer le portail de la cantine soit d'implanter des barrières devant l'entrée principale afin d'éviter les intrusions avec un véhicule.

Garderie - il a été recommandé à l'agent en poste d'appliquer le règlement du service notamment en matière de dépassement des horaires.

TAP - Monsieur Le Maire précise que l'organisation scolaire sera inchangée.

la question est posée de réitérer la convention avec l'Afriej et peut être l'Harmonie de Varrains-Chacé. Du personnel supplémentaire devra être prévu. Le système de transport du mercredi des enfants de l'école vers le centre aéré sera maintenu dans les mêmes conditions que cette année.

Mme Aurélie MILLION KAMINSKI signale que les classes exposées à l'ouest nécessiteraient la pose de stores ou autres équipements permettant d'avoir une température dans les classes plus fraîche.

Monsieur le Maire précise qu'une réunion de Conseil Municipal devra se tenir soit fin juillet ou fin août pour valider les décisions à prendre en rapport avec les TAP.

Au sujet du ménage le soir après la classe, les agents signalent qu'elles manquent de temps.

Le temps de ménage total avait été réduit depuis septembre 2017, passant de 6 heures par soir à 4.5 heures.

Pas de changement annoncé, mais à revoir avec la direction pour un meilleur rangement des classes.

- ✓ A prévoir une réunion avec le personnel technique et les membres de la commission voirie (organisation du travail, fonctions des agents, gestion de l'emploi du temps) - des réclamations de la part des administrés sont faites au sujet du manque d'entretien de la voirie et des espaces verts

ELECTIONS

COMMUNICATION

FETES ET CEREMONIES

ESPACES VERTS

SAUMUR AGGLO

AFFAIRES DIVERSES

Réf : 2017/7/51 A l'unanimité Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0 Mention exécutoire : Non délibération visée en sous-Préfecture de Saumur le 12/07/2017	<u>LITIGE COMMUNE DE VARRAINS/COULEURS D'ANJOU ET AUTRES</u> La SELARL LEXCAP accepte de prêter son concours en qualité d'avocat à la commune de Varrains dans le cadre des démarches amiables et de la procédure éventuellement engagée devant le Tribunal Administratif de Nantes à l'encontre des constructeurs intervenus pour la rénovation de l'Ecole Publique des Rogelins entre 2013 et 2014. Pour se faire, une convention à intervenir entre la SELARL LEXCAP, par le biais de l'avocat Maître MEUNIER à Angers et la Commune de Varrains doit être conclue. Monsieur le Maire donne lecture de la convention et de ses modalités LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré - ACCEPTE les termes de la convention - AUTORISE Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer la convention ainsi que toutes autres pièces administratives utiles au dossier de litige.
--	---

LEGRAND Didier	BIRIE-HABAS Cécile	KAMINSKI-MILLON Aurélie
MISANDEAU Jeannine	DELAMARE Pierre-Yves	ROBERT Eric
MILLON-THIBAUT Catherine	BONNEAU Cédric	HAY Sylvain ////////////////////
BOIREAU Joël	PEREIRA Véronique ////////////////////	